



Département des
Pyrénées-Orientales



Port de Port-Vendres. Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins

Dossier d'enquête publique

Pièce 7 - Avis de l'autorité environnementale



octobre 2016

Le projet de requalification du quai Dezoums dans le port de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) porté par le Conseil Départemental, est soumis à enquête publique au titre des articles :

- **L 123-2-I-1° du code de l'environnement, le projet étant soumis à étude d'impact,**
- **L 214-8 du code de l'environnement, le projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation unique au titre de l'article L 214-3,**
- **L 2114-1 du CGPPP .**
- **R 5314-2 du code des transports,**

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces visées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement.

Pièce 1	Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet.
Pièce 2.	Bilan de la concertation publique.
Pièce 3.	Dossier de demande d'autorisation unique au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.
Pièce 4 <i>(2 volumes)</i>	Étude d'impact valant document d'incidences sur l'eau et document d'incidences sur l'état de conservation des sites Natura 2000.
Pièce 5	Résumé non technique de l'étude d'impact
Pièce 6 <i>(3 volets)</i>	Dossier de demande de dérogation d'atteinte aux espèces protégées au titre des articles L 411-1 et 2 du code de l'environnement.
Pièce 7.	Avis de l'autorité environnementale.